



Cheques voles, plainte et limitation des risques

Par **arcos4**, le **23/10/2012** à **09:35**

Bonjour,

Veillez excuser le manque d'accent mais j'ai un clavier anglais.

Je suis dans une situation delicate.

J'ai remarque recemment des mouvements anormaux sur mon compte. J'en ai parle a ma conseillere et il s'avere que je me suis fait vole plusieurs cheques qui ont tous ete encaisses. Il y en a pour un montant total d'environ 1300 euros. Avec la copie des cheques on a pu identifie le responsable qui se trouve etre dans mon entourage.

Je sais que en principe je devrais porter plainte au commissariat et faire opposition cependant je voudrais savoir si il y a une autre alternative.

Malgres ce que cette personne a fait que je n'excuse pas pour autant j'ai toujours de la consideration pour elle car je la connais depuis de nombreuses annees et m'inquiete donc des consequences d'une plainte.

D'une part cette personne est dans une situation financiere difficile. Elle doit supporter avec son maigre salaire ses soeurs et une parti de sa famille a l'etranger. D'autre part cette personne a deja eu affaire a la justice, elle a deja un casier judiciaire et il me semble qu'elle est toujours en sursis par rapport a des faits passe.

Ma banque est deja au courant de la situation car c'est ma conseillere qui a commande la copie des cheques et m'a fait remarquer les signatures imitees et le beneficiaire.

Quels sont mes moyens d'action pour recuperer les sommes qui m'ont ete derobees tout en evitant au possible l'intervention de la justice?

Comme la banque est déjà au courant est-ce elle peut porter plainte même si je ne le fait pas?
Que risque la personne impliquée si la justice venait à être appliquée?
Si je ne porte pas plainte est-ce que ça peut se retourner contre moi d'une quelconque façon?

Je dois voir ma conseillère dans les deux prochains jours mais je voulais savoir à quoi m'en tenir avant.

Merci d'avance pour votre réponse.